

Le 4 mars 2021

N° de dossier : R-4122-2020 – Gazifère inc. – Rapports annuels 2019 et 2020 et causes tarifaires 2021 et 2022. - Phase 3B (Causes tarifaires 2021 et 2022).
Réponses de Gazifère à la demande de renseignements n°3B de SÉ-AQLPA
Page 1

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-4122-2020
GAZIFÈRE INC. – RAPPORTS ANNUELS 2019, 2020 ET CAUSES TARIFAIRES 2021, 2022
PHASE 3B (CAUSES TARIFAIRES 2021 ET 2022).

REPONSES DE GAZIFÈRE À LA
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 3B

PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

A. LA PRÉVISION DE LA DEMANDE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3B-1

Références :

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4122-2020, [Pièce B-0073, GI-19, Doc.1, Plan d'approvisionnement 2021-2024](#) et [Pièce B-0160, GI-29, Doc. 1, Méthodologie de calcul de la prévision volumétrique cause tarifaire 2021-2022.](#)
- ii) **INTERNATIONAL ENERGY AGENCY** ("EIA"), *Energy Efficiency 2020*, <https://webstore.iea.org/download/direct/4259>, Décembre 2020, pages 21 et 22 :

"A complex interplay of factors will determine how the Covid-19 crisis influences energy intensity in the buildings sector in the coming years. In the short term, three trends are visible:

- a partial shift in energy demand from commercial to residential buildings, as social distancing measures and teleworking reduce people's use of commercial buildings and increase energy using activities in the home; on some metrics, this will increase the overall energy intensity of the buildings sector
- an increase in the share of energy use from more energy-intensive sub-sectors, leading to higher energy intensity per unit of activity in commercial building
- restrictions in professional contractors' access to residential properties, delaying technical efficiency upgrades; in some markets, however, increased rates of do-it-yourself renovations may be boosting technical efficiency."

Table 2.1 Crisis-induced factors that could affect energy intensity in buildings

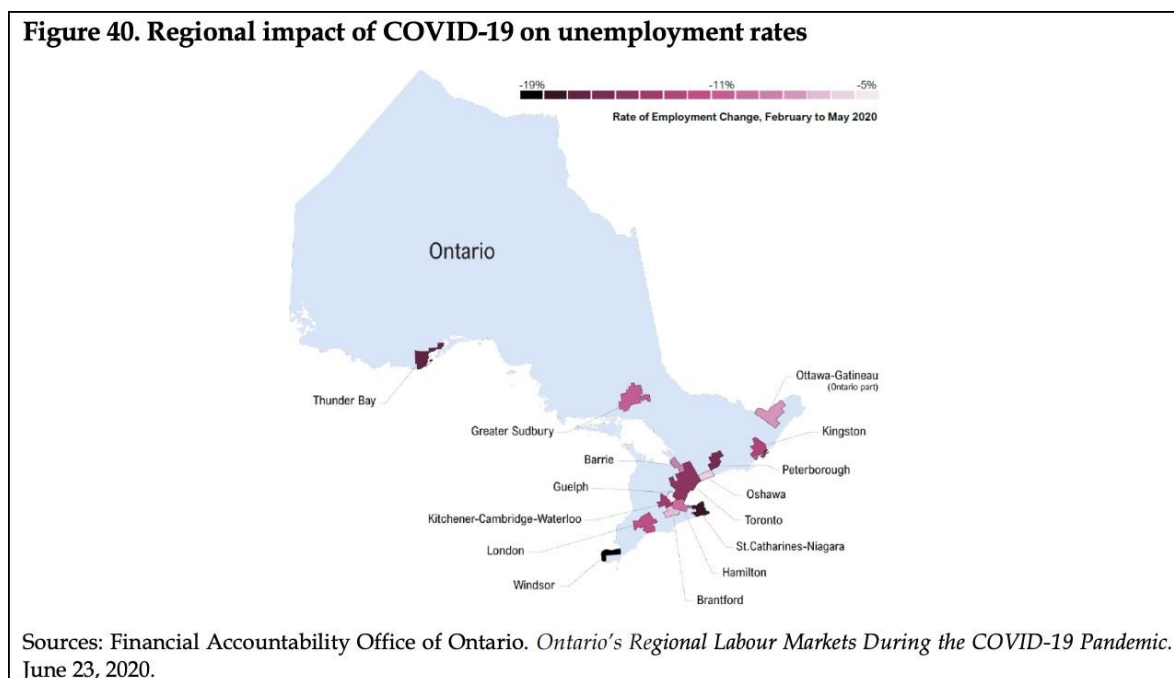
Type of effect	Factor	Potential impact on energy intensity improvement
Activity and structural	More activity in residential buildings; less in commercial buildings.	↓
	A greater share of services sector energy use comes from more energy-intensive services sub-sectors.	↓
	Commercial building ventilation rates are increased for health reasons.	↓
Technical efficiency	Economic recession and job losses lead to lost income for owners (partly due to lower rental payments) and tenants, and lower rates of building renovation and stock turnover.	↓
	Continuing low fuel prices prolong the payback period for building energy efficiency upgrades.	↓
	Continued health risks prevent professional energy efficiency contractors from accessing residential buildings, delaying building upgrades.	↓

Type of effect	Factor	Potential impact on energy intensity improvement
	Energy services companies lose revenues and possibly default, starving the market of providers.	↓
	Government stimulus spending targets building retrofits and efficient new buildings.	↑
	Higher residential energy bills due to increased time at home encourages homeowners to invest in efficient building upgrades.	↑
	Commercial building owners take advantage of the absence of tenants and building users to upgrade buildings without inconveniencing tenants.	↑
	More time spent at home encourages do-it-yourself renovations as people invest in increasing their comfort.	↑

- iii) **LONDON ECONOMICS INTERNATIONAL LLC** (“LEI”), *COVID-19 Impact Study*, https://www.oeb.ca/sites/default/files/LEI_COVID-19_impact_study_20201216.pdf, 15 décembre 2020, pour l’Ontario Energy Board (“OEB”), Page 59 :

“For example, in Ottawa-Gatineau, the unemployment rate increased by the least amount, relative to the rest of the Province, **rising from 4.2% before the pandemic, to 7.7% in May**, buttressed by the prevalence of the public administration sector.”

Figure 40. Regional impact of COVID-19 on unemployment rates



Demande(s) :

3B.1.1 Veuillez indiquer dans quelle mesure les 11 facteurs énumérés au tableau reproduit ci-dessus provenant du rapport de l’International Energy Agency (référence ii) et celui énoncé en référence iii se reflètent dans votre prévision de la demande de 2021 ? Veuillez fournir une réponse quant à chacun de ces 11 facteurs de la référence ii et du facteur de la référence iii.

Réponse 1.1 :

La méthodologie de calcul de la projection volumétrique de Gazifère est présentée en détail à la pièce B-0160, GI-29, document 1. Les ajustements apportés à la prévision de la demande sont, quant à eux, détaillés à la pièce B-0159, GI-28, document 1.

3B.1.2 Même question pour votre prévision de la demande de 2022 ?

Réponse 1.2 :

À la pièce B-0159, GI-28, document 1, Gazifère précise qu'en ce qui concerne la prévision volumétrique de l'année 2022, elle s'est appuyée sur la méthodologie habituelle et n'a intégré aucun ajustement exceptionnel découlant de la pandémie du COVID-19 ou de la crise économique actuelle qui en résulte.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3B-2

Référence(s) :

(i) GAZIFÈRE INC., Dossier R-4122-2020, [Pièce B-0212, GI-47, Doc. 1](#), Tableau, lignes 1, 2, 5, 6 et la note 4 :

GAZIFÈRE INC. FERMETURE DES LIVRES ANALYSE COMPARATIVE DES VENTES ET DE LA CLIENTÈLE ANNÉE DE RÉFÉRENCE: 2020								
NO DE LIGNE	DESCRIPTION	FERMETURE 2020	CAUSE 2020	FERMETURE 2019	FERMETURE 2020 vs CAUSE 2020		FERMETURE 2020 vs FERMETURE 2019	
					(1000 m ³)	%	(1000 m ³)	%
		1	2	3	4=(1-2)	5=(4/2)	6=(1-3)	7=(6/3)
VOLUMES DE VENTE (1000 m³):								
1	Résidentiel	65 753	69 311	73 611	(3 558)	(5,1)	(7 858)	(10,7)
2	Stabilisation de la température	2 707		(4 450)	2 707	indéterminé	7 157	(160,8)
3	Résidentiel normalisé	68 460	69 311	69 161	(851)	(1,2)	(701)	(1,0)
4								
5	Commercial	71 573	76 508	80 035	(4 935)	(6,5)	(8 462)	(10,6)
6	Stabilisation de la température	2 977		(4 498)	2 977	indéterminé	7 475	(166,2)
7	Commercial normalisé	74 550	76 508	75 537	(1 958)	(2,6)	(987)	(1,3)
8								
9	Industriel - service continu	25 464	23 773	25 749	1 691	7,1	(285)	(1,1)
10	Stabilisation de la température	33		(61)	33	indéterminé	95	(154,0)
11	Industriel normalisé	25 497	23 773	25 687	1 724	7,3	(190)	(0,7)
12								
13	Industriel - service interruptible	25 405	16 274	20 949	9 131	56,1	4 456	21,3
14	Stabilisation de la température	-		-	-	indéterminé	-	indéterminé
15	Industriel normalisé	25 405	16 274	20 949	9 131	56,1	4 456	21,3
16								
17	Total	188 195	185 866	200 343	2 329	1,3	(12 148)	(6,1)
18	Stabilisation de la température	5 717		(9 009)	5 717	indéterminé	14 727	(163,5)
19	Total normalisé	193 912	185 866 (1)	191 334 (3)	8 046	4,3	2 578	1,3
20								
21		Clients réels au 31 décembre 2020	Moyenne de clients en Cause 2020	Clients réels au 31 décembre 2019				
22								
23								
24	Résidentiel	40 142	40 265	39 792	(123)	(0,3)	350	0,9
25	Commercial	3 306	3 276	3 268	30	0,9	38	1,2
26	Industriel	14	14	14	-	-	-	-
27	Total	43 462	43 555 (2)	43 074	(93)	(0,2)	388 (4)	0,9

« (4) Au 31 décembre 2020, Gazifère avait ajouté 549 clients. L'ajout net a été de 388 nouveaux clients sur un objectif annuel d'addition de clients de 718 (5). Cet écart résulte en grande partie d'une perte de clientèle plus importante que prévu, soit 161 clients. Cette perte de clients plus importante s'explique en partie par la décision de l'Office municipal de l'habitation (OMH) de la ville de Gatineau de convertir plusieurs résidences alimentées au gaz naturel vers l'électricité. La décision de l'OMH était principalement motivée par la simplicité d'entretien d'un système de chauffage électrique et a représenté une perte de

83 clients en 2020.

À noter qu'au total, en 2020, Gazifère a reçu 940 demandes d'accès au gaz naturel. N'eût été des difficultés d'accès à la main-d'œuvre de l'entrepreneur responsable d'effectuer le branchement des nouveaux clients, les ajouts de clients en 2020 auraient surpassé la prévision d'additions de clients (940-161 = 779).

Les branchements qui n'ont pu être réalisés en 2020 le seront en 2021. »

Demande(s) :

3B.2.1 Comment expliquer les différences importantes entre le réel et la cause tarifaire (prévision) pour le résidentiel et commercial sans l'effet de la stabilisation de la température, référence (i) ?

Réponse 2.1 :

Gazifère ne peut effectuer une comparaison entre les volumes réels et les volumes prévus sans prendre en considération l'effet de la stabilisation de la température puisque la projection volumétrique de Gazifère s'appuie sur des données normalisées et inclut donc l'effet de la stabilisation.

3B.2.2 Compte tenu de la continuation de la pandémie en 2021, est-il réaliste de prévoir en 2021 une récupération complète des branchements prévus mais non réalisés en 2020 en plus des branchements additionnels de 2021 ?

Réponse 2.2 :

L'entrepreneur responsable des branchements s'est assuré de dédier un plus grand nombre d'équipes de travail au service de Gazifère en 2021. Gazifère considère donc réaliste de prévoir que les branchements qui n'ont pas été effectués en 2020 pourront l'être en 2021.

3B.2.3 Dû à ces écarts importants, référence (i), est-ce que la méthodologie de prévision de la demande devrait être révisée pour la période pandémique ? Veuillez élaborer.

Réponse 2.3 :

Gazifère considère sa prévision de la demande adéquate. Pour tenir compte des effets de la pandémie sur sa prévision volumétrique, Gazifère a ajusté à la baisse les volumes relatifs à certains types de clients et d'usages (avec ou sans chauffage) associés à des secteurs d'activité plus précaires en raison de la situation (ex. : restauration, hébergement, spas, centres commerciaux). Gazifère présente à la pièce GI-48, document 2, l'impact volumétrique de ces ajustements, par classe tarifaire.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3B-3

Références :

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4122-2020, Prévion de la demande – PGEÉ, [Pièce B-0073, GI-19, Doc.1, Plan d'approvisionnement 2021-2024](#) et [Pièce B-0160, GI-29, Doc.1, Méthodologie de calcul de la prévision volumétrique cause tarifaire 2021- 2022..](#)
- ii) **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-4122-2020, [Pièce A-0048, DDR no 8 de la Régie à Gazifère](#), Demandes 1.1 et 1.2 :

1. Références : [...]

(iii) *Pièce B-0073, p. 3;*

(iv) *Dossier R-4043-2018, Décision D-2019-088, p. 45 et 52;*

(v) *Pièce B-0160, document 1, p. 3.*

Préambule : [...]

(iii) *Le Plan d'approvisionnement pour l'année 2021 prévoit une réduction de volumes provenant du Plan global en efficacité énergétique, résidentiel et commercial, totalisant environ 8 740 000 m³*

(iv) *Dans le cadre du dossier R-4043-2018 et mentionné dans la décision D-2019-088, la prévision des économies de gaz naturel provenant du PGEÉ pour l'année 2021 était alors de 382 705 m³.*

(v) *« En quatrième lieu, Gazifère soustrait de la projection volumétrique les économies d'énergie prévues dans le cadre du Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) »*

Demandes : [...]

1.2 La Régie constate que les prévisions relatives au PGEÉ dans le présent Plan d'approvisionnement, référence (iii), diffèrent des économies d'énergie prévues dans le cadre du dossier R-4043-2018, référence (iv). Considérant la référence (v), veuillez expliquer l'écart entre ces prévisions pour l'année 2021.

[Souligné en caractère gras par nous]

Demande(s) :

- 3B.3.1** Tel que souligné dans la demande de renseignements susdite de la Régie, on remarque une baisse des additions prévues aux programmes de PGEÉ en 2021 et 2022 par rapport au Plan de TÉQ dont les programmes et volumes ont été approuvés par la Régie au dossier R-4043-2018. Est-ce que vous demandez par la présente cause, à la Régie d'approuver cette révision à la baisse ? Veuillez ventiler votre nouvelle prévision que vous soumettez, pour chaque programme du PGEÉ, du nombre de clients, des économies de gaz, des coûts ainsi que les coûts du tronc commun du PGEÉ.

Réponse 3.1 :

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 1.2 de la demande de renseignement no. 8 de la Régie, soit à la pièce GI-48, document 1, du présent dossier.

3B.3.2 Cette révision par Gazifère a-t-elle été soumise à TÉQ et/ou au Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles du Québec (MERN) ou est-il prévu qu'elle le sera ? Veuillez spécifier la date. Veuillez spécifier si une approbation par TÉQ et/ou le MERN a été obtenue ou est prévue?

Réponse 3.2 :

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 1.2 de la demande de renseignement no. 8 de la Régie, soit à la pièce GI-48, document 1, du présent dossier.

3B.3.3 Veuillez élaborer sur les causes de cette réduction que vous présentez des prévisions du PGEÉ. Notamment, ces causes sont-elles reliées aux difficultés présentées au tableau reproduit ci-dessus provenant du rapport de l'International Energy Agency (référence iii de la question 3B.1) et de la référence iii de cette même question ?

Réponse 3.3 :

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 1.2 de la demande de renseignement no. 8 de la Régie, soit à la pièce GI-48, document 1, du présent dossier.

B. LES CHARGES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3B-4

Références :

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4122-2020, [Pièce B-0167, Gl-43, Doc. 11.1](#), note 11 et 14.
- ii) **LONDON ECONOMICS INTERNATIONAL LLC** (“LEI”), *COVID-19 Impact Study*, https://www.oeb.ca/sites/default/files/LEI_COVID-19_impact_study_20201216.pdf, 15 décembre 2020, pour l’Ontario Energy Board (“OEB”), page 54 and Appendix B.

“The long-term impact for electricity and natural gas consumption are then as follows:

- Residential consumption can be expected to increase by 4.6% for electricity, and 1.8% for natural gas relative to pre-pandemic levels, or 1.8 TWh and 161 million cubic metres (“MCM”), **driven by permanent changes in workforce habits;**
- Load from office buildings is expected to decrease by 6.5% **as reductions in employees working from offices is significant enough such that it is not offset by increases in square footage allotted to the remaining employees, leading to a decrease of 1.5 TWh and 86 MCM;**
- Load from retail stores falls by 2.2 TWh and 118 MCM ; and
- The combined impact of these changes is a reduction of 1.5 TWh, or the equivalent of 257 MW of capacity at a 65% capacity factor.¹¹² This is in addition to the impact of energy efficiency and other measures already incorporated into existing forecasts by the IESO. For natural gas, it translates to a reduction of 43 MCM .

[En caractères gras par nous]

Demande(s) :

3B.4.1 Dans le contexte du ralentissement économique et de la pandémie, certains des aspects des charges d’exploitations doivent être revus. Y aurait-il lieu de réduire les prévisions de dépenses de locations d’espaces, référence (i) ? En 2021? En 2022 ? Veuillez répondre quantitativement et avec explications qualitatives.

Réponse 4.1 :

Gazifère n’a prévu aucune réduction de ses dépenses de location d’espace en raison de la pandémie puisqu’il s’agit d’une situation exceptionnelle et temporaire. Dès que les entreprises seront autorisées à réintégrer leurs lieux de travail, Gazifère entend rappeler ses employés au siège social.

Au cours des derniers mois, le distributeur a évalué différentes options lui permettant de se procurer un plus grand espace. Le siège social actuel a atteint sa capacité maximale d'espace disponible. Il est donc nécessaire de combler les besoins d'espace additionnel de Gazifère dès maintenant, notamment eu égard au garage et à la cour extérieure.

Gazifère invite l'intervenant à se référer à la réponse 4.1 de la demande de renseignements no. 8 de la Régie (pièce GI-48, document 1) pour une meilleure compréhension des besoins et intentions de Gazifère sur cette question.

3B.4.2 Est-ce que Gazifère a eu recours au télétravail comme il semble pour la plupart des entreprises, référence (ii)? Est-ce que ceci a affectés les prévisions de dépenses à un ou plusieurs des postes ? En 2021? En 2022 ? Veuillez répondre quantitativement et avec explications qualitatives.

Réponse 4.2 :

Depuis le mois de mars 2020, la majorité des employés de Gazifère effectuent leurs tâches en télétravail. L'entreprise veille à respecter les directives du gouvernement à cet égard et fait de la sécurité de ses employés une priorité.

Gazifère n'a pas revu ses dépenses en raison de la pandémie. Une telle situation apporte son lot de coûts additionnels et d'économies. Comme la situation n'est définie ni dans le temps et ni quant à son impact, l'entreprise a jugé acceptable de conserver des budgets similaires à la période pré-pandémie pour les années 2021 et 2022.

3B.4.3 Est-ce que ces réductions de dépenses pourraient être considérés à plus long terme?

Réponse 4.3 :

Gazifère ne considère pas que la pandémie engendre des réductions de dépenses à long terme. Au contraire, Gazifère considère qu'il est plus probable que des coûts additionnels soient encourus en raison de la pandémie, en lien notamment avec la mise en place de mesures favorisant la distanciation sociale (ex. : espacement des bureaux de travail, affichage des consignes de sécurité, etc.) et avec l'achat de produits de protection pour les employés (ex. : masques, désinfectant, etc.).

3B.4.4 Remettent-elles en question les perspectives de Gazifère d'expansion de ses espaces de bureaux ?

Réponse 4.4 :

Gazifère réfère l'intervenant à la question 4.1 de la demande de renseignements no. 8 de la Régie (pièce GI-48, document 1).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3B-5

Références :

(i) GAZIFÈRE INC., Dossier R-4122-2020, [Pièce B-0212, GI-47, Doc. 1](#), Tableau, lignes 1, 2, 5, 6 et la note 4 :

GAZIFÈRE INC. FERMETURE DES LIVRES ANALYSE COMPARATIVE DES VENTES ET DE LA CLIENTÈLE ANNÉE DE RÉFÉRENCE: 2020								
NO DE LIGNE	DESCRIPTION	FERMETURE	CAUSE	FERMETURE	FERMETURE 2020 vs CAUSE 2020		FERMETURE 2020 vs FERMETURE 2019	
		2020	2020	2019	(1000 m ³)	%	(1000 m ³)	%
		1	2	3	4=(1-2)	5=(4/2)	6=(1-3)	7=(6/3)
VOLUMES DE VENTE (1000 m³):								
1	Résidentiel	65 753	69 311	73 611	(3 558)	(5,1)	(7 858)	(10,7)
2	Stabilisation de la température	2 707		(4 450)	2 707	indéterminé	7 157	(160,8)
3	Résidentiel normalisé	68 460	69 311	69 161	(851)	(1,2)	(701)	(1,0)
4								
5	Commercial	71 573	76 508	80 035	(4 935)	(6,5)	(8 462)	(10,6)
6	Stabilisation de la température	2 977		(4 498)	2 977	indéterminé	7 475	(166,2)
7	Commercial normalisé	74 550	76 508	75 537	(1 958)	(2,6)	(987)	(1,3)
8								
9	Industriel - service continu	25 464	23 773	25 749	1 691	7,1	(285)	(1,1)
10	Stabilisation de la température	33		(61)	33	indéterminé	95	(154,0)
11	Industriel normalisé	25 497	23 773	25 687	1 724	7,3	(190)	(0,7)
12								
13	Industriel - service interruptible	25 405	16 274	20 949	9 131	56,1	4 456	21,3
14	Stabilisation de la température	-		-	-	indéterminé	-	indéterminé
15	Industriel normalisé	25 405	16 274	20 949	9 131	56,1	4 456	21,3
16								
17	Total	188 195	185 866	200 343	2 329	1,3	(12 148)	(6,1)
18	Stabilisation de la température	5 717		(9 009)	5 717	indéterminé	14 727	(163,5)
19	Total normalisé	193 912	185 866 (1)	191 334 (3)	8 046	4,3	2 578	1,3
20								
21		Clients réels au 31 décembre 2020	Moyenne de clients en Cause 2020	Clients réels au 31 décembre 2019				
22								
23								
24	Résidentiel	40 142	40 265	39 792	(123)	(0,3)	350	0,9
25	Commercial	3 306	3 276	3 268	30	0,9	38	1,2
26	Industriel	14	14	14	-	-	-	-
27	Total	43 462	43 555 (2)	43 074	(93)	(0,2)	388 (4)	0,9

« (4) Au 31 décembre 2020, Gazifère avait ajouté 549 clients. L'ajout net a été de 388 nouveaux clients sur un objectif annuel d'addition de clients de 718 (5). Cet écart résulte en grande partie d'une perte de clientèle plus importante que prévu, soit 161 clients. Cette perte de clients plus importante s'explique en partie par la décision de l'Office municipal de l'habitation (OMH) de la ville de Gatineau de convertir plusieurs résidences alimentées au gaz naturel vers l'électricité. La décision de l'OMH était principalement motivée par la simplicité d'entretien d'un système de chauffage électrique et a représenté une perte de 83 clients en 2020.

À noter qu'au total, en 2020, Gazifère a reçu 940 demandes d'accès au gaz naturel. N'eût été des difficultés d'accès à la main-d'œuvre de l'entrepreneur responsable d'effectuer le branchement des nouveaux clients, les ajouts de clients en 2020 auraient surpassé la prévision d'additions de clients (940-161 = 779).

Les branchements qui n'ont pu être réalisés en 2020 le seront en 2021. »

(ii) **ENBRIDGE**, [Coronavirus \(COVID-19\) Preventative Measures in a Residential Setting](#), Pièce B-0212, GI-47, Doc. 1

Demande(s) :

3B.5.1 Dans les branchements qui ont été réalisés en 2020, est-ce que des surcoûts ont été constatés tels qu'en référence (ii) notamment? Veuillez les décrire qualitativement et quantitativement.

Réponse 5.1 :

Des coûts additionnels ont été encourus pour plusieurs activités, dont les travaux de construction, en raison de la pandémie. Gazifère détermine habituellement les coûts des travaux de construction sur la base des coûts unitaires par type de tâche. Ces coûts sont reflétés dans le cadre d'un contrat-type. En raison de la pandémie, Gazifère a dû utiliser un autre mode de facturation des coûts, basé sur le temps requis pour accomplir les tâches nécessaires à la réalisation des travaux de construction. Ce mode de facturation permet de tenir compte des coûts additionnels requis par les entrepreneurs pour effectuer les travaux en période de pandémie. En effet, à titre d'exemple, le temps de réalisation des travaux de construction peut être plus long en raison des règles de distanciation sociale devant être respectées.

Gazifère n'a pas effectué d'analyse d'écart des coûts en lien avec ces ajustements.

3B.5.2 Est-ce que des surcoûts ou délais dans les branchements dus à l'application de mesures de préventions pour la COVID-19, référence (ii) notamment, sont à prévoir en 2021 et en 2022 et ont des effets déjà pris en compte dans votre prévision de charges ?

Réponse 5.2 :

Les coûts des branchements constituent des dépenses en capital et n'affectent donc pas la prévision des charges d'exploitation.

3B.5.3 Quelles sont les mesures qui ont été mise en place, et leurs coûts, pour réaliser tous les branchements de 2020 en 2021 avec la pandémie qui continuent ?

Réponse 5.3 :

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 2.2 de la présente demande de renseignements.

3B.5.4 Est-ce que des surcoûts ont été constatés tels qu'en référence (ii) notamment, quant aux coûts de réalisation des programmes du PGEÉ? Veuillez les décrire qualitativement et quantitativement

Réponse 5.4 :

À ce stade, aucun surcoût n'a été constaté en lien avec la réalisation des programmes du PGEÉ.

3B.5.5 Est-ce que de tels surcoûts sont à prévoir en 2021 et en 2022 et ont des effets déjà pris en compte dans votre prévision de charges pour la réalisation des programmes du PGEÉ ? Veuillez les décrire qualitativement et quantitativement.

Réponse 5.5 :

Les budgets autorisés aux termes de la décision D-2019-088 ont été inclus dans le revenu requis aux fins du présent dossier¹. Gazifère ne propose aucune modification à cet égard. Par ailleurs, cette question dépasse le cadre du présent dossier².

3B.5.6 Nous constatons sur le site Internet de Gazifère que les hyperliens vers les programmes résidentiels du PGEÉ conduisent à des messages d'erreur. Veuillez élaborer et décrire ce problème et sa durée. Le problème a-t-il été corrigé pour tous les programmes du PGEÉ et depuis quand ?

Réponse 5.6 :

Gazifère a fait une mise à jour de son site Internet au cours de l'été 2020 et certaines pages ont été déplacées ou renommées. Il est donc possible que certaines pages ne soient plus accessibles en cliquant sur des hyperliens préenregistrés dans une liste de favoris. L'information demeure toutefois toujours disponible et accessible sur le site de Gazifère à l'aide notamment de nouveaux hyperliens mis en place. Il n'y a eu aucune interruption de l'accès à l'information.

¹ Dossier R-4122-2020, B-0159, GI-28, document 1, page 11, question 13.

² Dossier R-4122-2020, D-2021-009, paragraphe 44.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3B-6**Référence(s) :**

(i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4122-2020, [Pièce B-0211, GI-46, Doc. 1](#), Programmes commerciaux.

Demande(s) :

3B.6.1 Nous avons de la difficulté à retrouver sur le site web de Gazifère chacun des programmes commerciaux de Gazifère. Veuillez, pour chacun de ces programmes, fournir l'hyperlien vers la page de votre site web.

Réponse 6.1 :

Programme dédié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel (secteur résidentiel) :	https://www.gazifere.com/fr/services-la-clientele/produits-et-services/remises-en-argent-et-offres-de-financement-residentiel/ Le volet conversion sera lancé une fois le traitement comptable approuvé dans le cadre de la présente phase.
Programme dédié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel (secteur commercial) :	https://www.gazifere.com/fr/services-la-clientele/produits-et-services/remises-en-argent-commercial/ Le volet conversion sera lancé une fois le traitement comptable approuvé dans le cadre de la présente phase.
Programme dédié aux immeubles multi-logements	Comme ce programme ne cible que les constructeurs, aucune page n'est dédiée à ce programme sur le site Internet de Gazifère. Des initiatives ciblées sont effectuées pour promouvoir ce programme directement auprès des constructeurs.

3B.6.2 Veuillez déposer un tableau pour chacun des programmes commerciaux disponibles indiquant les critères d'admissibilité les aides et autres modalités.

Réponse 6.2 :

Tous les programmes commerciaux offerts par Gazifère ont déjà été approuvés par la Régie pour les années 2021 et 2022³. L'information requise est donc déjà accessible à l'intervenant.

³ Dossier R-4122-2020, D-2020-159, paragraphe 138, et D-2020-166, paragraphe 154.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3B-7

Référence(s) :

(i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4122-2020, [Pièce B-0211](#), [GI-46](#), [Doc. 1](#), Budgets - Programme dédié aux immeubles multi-logement, Page 4 et 5:

« BUDGETS - PROGRAMME DÉDIÉ AUX IMMEUBLES MULTI-LOGEMENT

Ce programme a été reconduit pour les années 2021 et 2022 aux termes de la décision D-2020-1597. Il est destiné aux entrepreneurs en construction et vise à offrir une aide financière équivalente au surcoût associé à l'installation des compteurs au sous-sol ou au rez-de-chaussée.

Au moment de préparer son budget pour les années 2021 et 2022, Gazifère avait prévu un budget annuel de 25 000\$ pour ce programme. Ne bénéficiant pas d'un historique de participation étoffé ni d'informations suffisamment détaillées de la part des entrepreneurs en construction, Gazifère estimait que ce budget constituait une proposition adéquate.

En effet, depuis l'entrée en vigueur de ce programme, seulement deux projets avaient été admis au programme. Or, au cours des dernières semaines, des ententes ont été conclues avec des entrepreneurs de la région de l'Outaouais relativement aux raccordements de plusieurs immeubles de type multi-logement, ce qui requiert une augmentation substantielle du budget prévu pour ce programme. En s'appuyant sur les prévisions effectuées par les entrepreneurs dans le cadre de ces projets de construction, Gazifère estime qu'un budget de 600 000 \$ sera requis en 2021 et qu'un budget de 300 000 \$ est à prévoir pour l'année 2022.

Aux termes de la décision D-2020-1048, la Régie autorise Gazifère à utiliser certains seuils de matérialité comme balises pour la mise à jour d'un dossier tarifaire. Plus précisément, elle autorise Gazifère à ne pas mettre à jour son dossier lorsque l'effet estimé sur la base tarifaire est de 1 M\$ ou moins, que cet écart soit à la hausse ou à la baisse. La Régie permet, par ailleurs, que les ajustements finaux qui n'auront pas été effectués à l'an 1 (2021), puisque jugés non matériels, soient intégrés à la base tarifaire dans le cadre de la mise à jour de la seconde année tarifaire (2022). Conformément à cette décision, Gazifère ne procédera pas à une mise à jour de son dossier tarifaire 2021- 2022 pour refléter le changement budgétaire mentionné ci-dessus, à moins que d'autres éléments occasionnent un dépassement de la balise de 1M\$, mais veillera à modifier le budget prévu pour ce programme pour l'année 2022 dans le cadre de la phase 5 du présent dossier. »

Demande(s) :

3B.7.1 A partir des montants supplémentaires importants annoncés pour le programme de multi-logement, quel est le montant prévu par branchement?

Réponse 7.1 :

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 2.3 de la demande de renseignement no. 5 de l'ACEFO (pièce GI-49, Document 1).

3B.7.2 Est-ce que le nombre de branchement correspond aux nombres de nouveaux clients et volume annoncée par Gazifère pour sa prévision résidentielle? Veuillez dans votre réponse référer aux nombre de branchements et au nombre de clients énoncés dans votre preuve.

Réponse 7.2 :

Non. Le nombre d'additions de clients ne correspond pas seulement aux nouveaux clients prévus dans le cadre du programme dédié aux immeubles multi-logement. Gazifère réfère l'intervenant à la pièce B-0160, GI-29, Document 1, pour plus de précisions sur sa prévision volumétrique. La section 1.2 de cette pièce offre des précisions sur sa façon de prévoir la nouvelle clientèle.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3B-8

Références :

(i) GAZIFÈRE INC., Dossier R-4122-2020, [Pièce B-0176, GI-44, Doc. 2.1](#), Functionalization of Gazifere Utility O&M , Page 7:

FUNCTIONALIZATION OF GAZIFERE UTILITY O&M December 31, 2021								
(THOUSANDS OF DOLLARS)								
<u>CUSTOMER SERVICE COSTS CONT</u>		Col. 1	Col. 2	Col. 3	Col. 4	Col. 5	Col. 6	Col. 7
		TOTAL	FRINGE	SUB	SUPERVISION	SUB	A & G	TOTAL
		COSTS	BENEFITS	TOTAL		TOTAL	OVERHEAD	
<u>MAINTENANCE COSTS</u>								
3.2.1	SERVICE LINES	296,2	54,8	351,0	284,0	635,0	507,6	1 142,6
3.2	TOTAL MAINTENANCE COSTS	296,2	54,8	351,0	284,0	635,0	507,6	1 142,6
<u>SALES PROMOTION COSTS</u>								
4.1	RESIDENTIAL PROMOTION	284,4	86,5	370,9	272,9	643,9	514,6	1 158,5
4.2	COMMERCIAL PROMOTION	189,6	57,7	247,3	182,0	429,2	343,1	772,3
4.3	RES/COMM PROMOTION	-	-	-	-	-	-	-
4.4	GENERAL SALES PROMOTION	24,2	-	24,2	17,8	42,0	33,6	75,7
4.5	SUB-TOTAL	498,2	144,2	642,4	472,7	1 115,2	891,3	2 006,5
4.6	GENERAL SUPERVISION	342,1	130,6	472,7	(472,7)	-	-	-
4.7	DSM PROGRAM	(187,0)	-	(187,0)	-	(187,0)	(149,5)	(336,5)
4.8	DSM GENERAL	117,2	-	117,2	-	117,2	93,7	210,9
4.	TOTAL SALES COSTS	770,5	274,8	1 045,3	0,0	1 045,3	835,5	1 880,8
<u>CUSTOMER ACCOUNTING COSTS</u>								
5.1	BILLING	1 131,0	339,9	1 470,9	862,6	2 333,5	1 865,0	4 198,5
5.2	SERVICE & BILLING ENQUIRY	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5.3	METER READING	295,5	-	295,5	173,3	468,7	374,6	843,3
5.4	CREDIT & COLLECTION	162,9	99,2	262,2	153,8	415,9	332,4	748,4
5.5	SUB-TOTAL	1 589,4	439,1	2 028,5	1 189,6	3 218,1	2 572,1	5 790,2
5.6	CIS & IT SERVICES	1 049,7	139,9	1 189,6	(1 189,6)	-	-	-
5.7	UNCOLLECTIBLES	155,0	-	155,0	-	155,0	123,9	278,9
5.	TOTAL CUST ACCOUNTING COSTS	2 794,1	579,0	3 373,1	0,0	3 373,1	2 696,0	6 069,1
6.	FRINGE BENEFITS	2 057,0	(2 057,0)	-	-	-	-	-
7.	ADMIN & GEN OVERHEAD	6 734,2	613,4	7 347,6	-	7 347,6	(7 347,6)	-
8.	TOTAL OPERATING & MAINTENANCE COSTS	39 026,4	(0,0)	39 026,4	0,0	39 026,4	0,0	39 026,4

[Marqué en bleu par nous]

Le 4 mars 2021

N° de dossier : R-4122-2020 – Gazifère inc. – Rapports annuels 2019 et 2020 et causes tarifaires 2021 et 2022. - Phase 3B (Causes tarifaires 2021 et 2022). Réponses de Gazifère à la demande de renseignements n°3B de SÉ-AQLPA

Page 17

(ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4122-2020, [Pièce B-0167, GI-37, Doc. 2](#), Sommaire des Charges d'exploitation totales, Pages adobe 3 et 8:

GAZIFÈRE INC											
SOMMAIRE DES CHARGES D'EXPLOITATION TOTALES											
CAUSE TARIFAIRE 2021-2022											
		Réal 2019 (000\$)	(4+8) 2020 (000\$)	Cause 2021 (000\$)	Cause 2022 (000\$)	Écart					
						2020 (4+8) vs Réel 2019 (000\$)	%	Cause 2021 vs 2020 (4+8) (000\$)	%		Cause 2022 vs Cause 2021 (000\$)
		1	2	3	4	5 = 2-1	6	7 = 3-2	8	9 = 3-2	10
SALAIRES											
1	Opération et Entretien (1)	1 161,0	1 152,9	1 137,1	1 146,9	(8,0)	-0,7%	(15,8)	-1,4%	9,8	0,9%
2	Ventes et communication (2)	978,4	1 025,5	1 191,9	1 213,3	47,1	4,8%	166,3	16,2%	21,5	1,8%
3	Service à la clientèle (3)	1 888,2	2 027,8	2 115,7	2 153,8	139,6	7,4%	87,9	4,3%	38,1	1,8%
4	Administration (4)	916,2	1 029,0	1 053,5	1 072,5	112,8	12,3%	24,6	2,4%	19,0	1,8%
5	Informatique (5)	406,5	321,8	379,4	386,2	(84,7)	-20,8%	57,6	17,9%	6,8	1,8%
6	Affaires réglementaires (6)	331,8	372,9	553,2	563,1	41,0	12,4%	180,3	48,4%	10,0	1,8%
7	TOTAL	5 682,2	5 929,9	6 430,8	6 535,9	247,7	4,4%	500,9	8,4%	105,1	1,6%
AUTRES CHARGES											
8	Opération et Entretien (7)	1 729,6	1 935,6	1 841,7	1 874,8	206,0	11,9%	(94,0)	-4,9%	33,1	1,8%
9	Ventes et communication (8)	513,7	531,6	527,9	585,5	18,0	3,5%	(3,7)	-0,7%	57,5	10,9%
10	Service à la clientèle (9)	511,3	633,6	547,0	556,9	122,3	23,9%	(86,6)	-13,7%	9,8	1,8%
11	Administration (10)	3 890,3	3 939,8	4 092,2	4 084,5	49,5	1,3%	152,4	3,9%	(7,7)	-0,2%
12	Informatique (11)	733,0	839,8	777,8	791,8	106,8	14,6%	(62,0)	-7,4%	14,0	1,8%
13	Affaires réglementaires (12)	1 107,7	227,6	2 456,4	1 374,0	(880,1)	-79,5%	2 228,8	979,3%	(1 082,4)	-44,1%
14	Activités non réglementées (13)	(1 656,6)	(1 719,0)	(1 769,9)	(1 790,3)	(62,4)	0,0%	(50,9)	0,0%	(20,4)	0,0%
15	TOTAL	6 829,0	6 389,1	8 473,1	7 477,2	(439,9)	-6,4%	2 084,0	32,6%	(995,9)	-11,8%
SERVICES ENTRE COMPAGNIES											
16	AFFILIÉES (14)	2 101,9	2 143,5	2 083,3	2 120,8	41,6	2,0%	(60,2)	-2,8%	37,5	1,8%
17	Activités non réglementées (15)	(558,2)	(568,9)	(342,8)	(349,0)	(10,7)	0,0%	226,1	0,0%	(6,2)	0,0%
18	TOTAL	1 543,7	1 574,6	1 740,5	1 771,8	30,9	2,0%	165,9	10,5%	31,3	1,8%
19	GRAND TOTAL	14 054,9 (16)	13 893,6	16 644,4	15 784,9	(150,6)	-1,1%	2 524,7	18,2%	(853,4)	-5,1%

Notes: (1) Voir GI-37, document 3, page 1 de 1, ligne 1.
 (2) Voir GI-37, document 4, page 1 de 1, ligne 1.
 (3) Voir GI-37, document 5, page 1 de 1, ligne 1.
 (4) Voir GI-37, document 6, page 1 de 1, ligne 1.
 (5) Voir GI-37, document 8, page 1 de 1, ligne 1.
 (6) Voir GI-37, document 7, page 1 de 1, ligne 1.
 (7) Voir GI-37, document 3, page 1 de 1, ligne 10.
 (8) Voir GI-37, document 4, page 1 de 1, ligne 5.

(9) Voir GI-37, document 5, page 1 de 1, ligne 6.
 (10) Voir GI-37, document 6, page 1 de 1, ligne 6.
 (11) Voir GI-37, document 8, page 1 de 1, ligne 4.
 (12) Voir GI-37, document 7, page 1 de 1, ligne 9.
 (13) Somme des "Allocations aux activités non réglementées" des centres de services (voir GI-37, documents 3 à 8)
 (14) Voir GI-37, document 9, page 1 de 1, ligne 5.
 (15) Voir GI-37, document 9, page 1 de 1, ligne 6.
 (16) Selon la fermeture des livres 2019, voir B-0058, GI-6, document 1.3.1, page 1 de 5, ligne 33, colonne 3.

Le 4 mars 2021

N° de dossier : R-4122-2020 – Gazifère inc. – Rapports annuels 2019 et 2020 et causes tarifaires 2021 et 2022. - Phase 3B (Causes tarifaires 2021 et 2022). Réponses de Gazifère à la demande de renseignements n°3B de SÉ-AQLPA

Page 18

GAZIFÈRE INC.
SOMMAIRE DES CHARGES D'EXPLOITATION
SERVICE À LA CLIENTÈLE
CAUSE TARIFAIRE 2021-2022

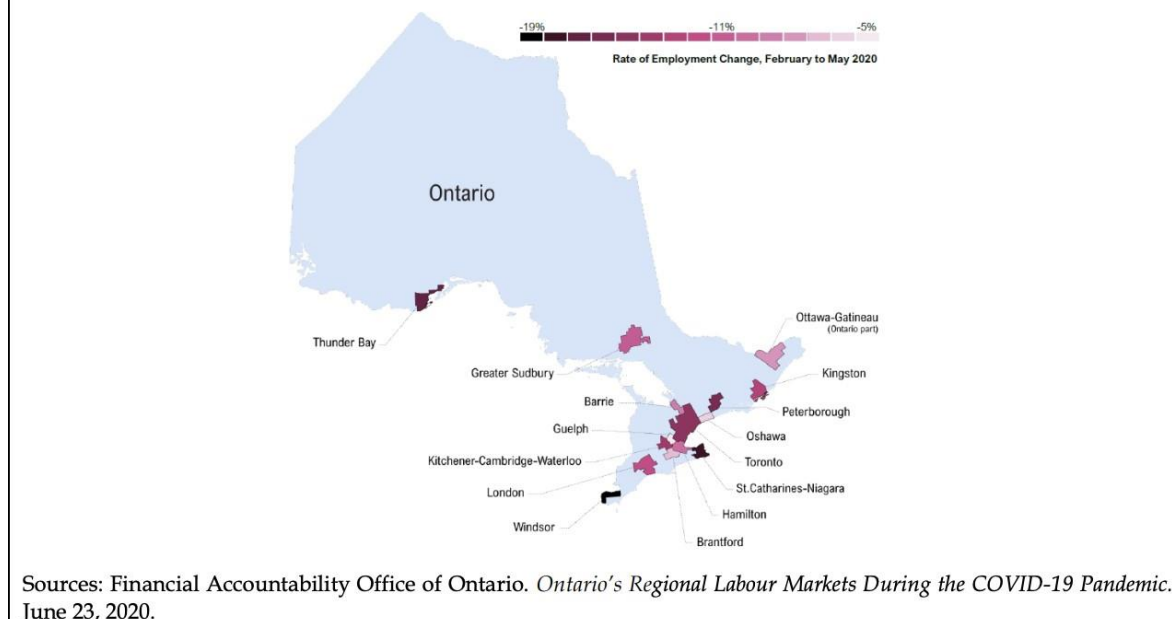
	Réal 2019 (000\$)	(4+8) 2020 (000\$)	Cause 2021 (000\$)	Cause 2022 (000\$)	Écart		Cause 2021		Cause 2022	
					2020 (4+8) vs Réel 2019 (000\$)	%	vs 2020 (4+8) (000\$)	%	vs Cause 2021 (000\$)	%
	1	2	3	4	5 = 2-1	6	7 = 3-2	8	9=4-3	10
1 SALAIRES	1 888,2	2 027,8	2 115,7	2 153,8	139,6	7,4% (1)	87,9	4,3% (3)	38,1	1,8% (5)
AUTRES CHARGES										
2 Supervision / Répartition	10,0	8,5	6,8	6,9	(1,5)	-15,0%	(1,8)	-20,6%	0,1	1,8%
3 Relevé des compteurs	282,1	295,5	295,5	300,8	13,3	4,7%	0,0	0,0%	5,3	1,8%
4 Facturation des clients	325,0	394,6	344,1	350,3	69,6	21,4%	(50,5)	-12,8%	6,2	1,8%
5 Crédit et recouvrement	(105,9)	(65,0)	(99,4)	(101,1)	40,9	38,6%	(34,4)	-52,9%	(1,8)	1,8%
6 TOTAL AUTRES CHARGES	511,3	633,6	547,0	556,9	122,3	23,9% (2)	(86,6)	-13,7% (4)	9,8	1,8% (6)
7 Allocation aux activités non réglementées	(542,8)	(571,4)	(609,9)	(620,9)	(28,6)	5,3%	(38,5)	6,7%	(11,0)	1,8%
8 TOTAL RÉGLEMENTÉ	1 856,8	2 090,0	2 052,8	2 089,8	233,3	12,6%	(37,2)	-1,8%	37,0	1,8%

Note: (1) Voir GI-37, document 5.1, page 1 de 1, note 1.
(2) Voir GI-37, document 5.1, page 1 de 1, note 2.
(3) Voir GI-37, document 5.1, page 1 de 1, note 3.
(4) Voir GI-37, document 5.1, page 1 de 1, note 4.
(5) Voir GI-37, document 5.1, page 1 de 1, note 5.
(6) Voir GI-37, document 5.1, page 1 de 1, note 6.

iii) **LONDON ECONOMICS INTERNATIONAL LLC (“LEI”)**, *COVID-19 Impact Study*, https://www.oeb.ca/sites/default/files/LEI_COVID-19_impact_study_20201216.pdf, 15 décembre 2020, pour l’Ontario Energy Board (“OEB”), Page 59 :

“For example, in Ottawa-Gatineau, the unemployment rate increased by the least amount, relative to the rest of the Province, **rising from 4.2% before the pandemic, to 7.7% in May**, buttressed by the prevalence of the public administration sector.”

Figure 40. Regional impact of COVID-19 on unemployment rates



Demande(s) :

3B.8.1 Quel sont dans la section « Sales Promotion Costs » de la référence (i) et à ligne lignes 9 du tableau de la référence (ii) les coûts de marketing du GNR? Veuillez ajouter à votre réponse un tableau de vos coûts de marketing de GNR de 2019, 2020 (réels) et 2021, 2022 (prévus).

Réponse 8.1 :

La question de l'intervenant dépasse les enjeux du présent dossier, la Régie ayant expressément indiqué dans le cadre de la décision D-2021-009 que l'examen des dépenses relatives au marketing du GNR était inopportun⁴.

3B.8.2 Dans la référence (ii), sur quelle base les réductions de coût des AUTRES CHARGES (Page adobe 3, lignes 8 à 14) de la colonne Cause 2021 vs 2020 ont été réalisées ? Veuillez décrire quantitativement avec explications qualitatives.

⁴ Dossier R-4122-2020, D-2021-009, page 11, paragraphe 34.

Original : 2021-03-04

Réponse 8.2 :

La rubrique « autres charges », présentée à la référence (ii), ne fait pas partie des sujets faisant l'objet d'un examen dans le cadre du présent dossier⁵.

3B.8.3 Dans la référence (ii), sur quelle base les coûts des crédits et recouvrements ont été établies (Page adobe8, ligne 5) dans le cadre de la pandémie ? Y aurait-il lieu de modifier la méthodologie en fonction des prévisions économiques ou cette modification méthodologique a-t-elle déjà eu lieu et est prise en compte dans votre prévision de cette charge ? Veuillez décrire quantitativement avec explications qualitatives.

Réponse 8.3:

La rubrique « coûts des crédits et recouvrements », présentée à la référence (ii), ne fait pas partie des sujets faisant l'objet d'un examen dans le cadre du présent dossier⁶.

3B.8.4 Dans la référence (ii), sur quelle base les crédits et recouvrements ont été établies (Page adobe8, ligne 5) dans le cadre de la pandémie ? Y aurait-il lieu de modifier la méthodologie en fonction des prévisions économiques, référence (iii) ou cette modification méthodologique a-t-elle déjà eu lieu et est prise en compte dans votre prévision de cette charge? Veuillez décrire quantitativement avec explications qualitatives.

Réponse 8.4 :

Gazifère réfère l'intervenant à la réponse 8.3 de la présente demande de renseignements.

⁵ R-4122-2020, D-2021-009, paragraphe 35

⁶ R-4122-2020, D-2021-009, paragraphe 35

C. LES TARIFS

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3B-9

Référence(s) :

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4122-2020, [Pièce B-0177, GI-45, Doc. 1](#), Témoignages de Jackie Collier And Anton Kacicnik.

Demande(s) :

3B.9.1 Veuillez déposer un tableau indiquant, pour chacune des années réelles 2015 à 2020 et pour les années projetées 2021 et 2022, le ratio revenu/coût de chacune des catégories tarifaires.

Translation : Please provide a table indicating for each rate category the revenue/cost ratio for each year from 2015 to 2020 (actual) and for 2021 and 2022 (projected).

Réponse 9.1 :

Below are the revenue to cost ratios by rate class from 2015 to 2021. The forecast 2022 revenue to cost ratios are not available, the fully allocated cost study for 2022 as not been prepared at this time.

	<u>TOTAL</u> <i>col.1</i>	<u>RATE 1</u> <i>col.2</i>	<u>RATE 2</u> <i>col.3</i>	<u>RATE 3</u> <i>col.4</i>	<u>RATE 4</u> <i>col.5</i>	<u>RATE 5</u> <i>col.6</i>	<u>RATE 9</u> <i>col.7</i>
Revenue to Costs 2015	1.00	1.42	0.86	1.81	0.00	1.70	1.29
Revenue to Costs 2016	1.00	1.34	0.90	1.68	0.00	1.47	1.09
Revenue to Costs 2017	1.00	1.35	0.92	1.59	0.00	1.17	0.58
Revenue to Costs 2018	1.00	1.21	0.94	1.49	1.89	1.24	0.65
Revenue to Costs 2019	1.00	1.23	0.93	1.25	2.29	1.22	0.62
Revenue to Costs 2020	1.00	1.13	0.96	1.33	1.97	1.10	0.58
Proposed Revenue to Costs 2021	1.00	1.18	0.96	1.04	1.88	1.08	0.53

3B.9.2 Veuillez commenter et expliquer les limitations de la réduction de l'interfinancement suivant ce tableau et la durée envisagée pour compléter la suppression de cet interfinancement.

Translation: Please comment on and explain the limitations of reducing cross-subsidization based on this table, and how long completing the suppression of that cross-subsidization is expected to take.

Le 4 mars 2021

N° de dossier : R-4122-2020 – Gazifère inc. – Rapports annuels 2019 et 2020 et causes tarifaires 2021 et 2022. - Phase 3B (Causes tarifaires 2021 et 2022).
Réponses de Gazifère à la demande de renseignements n°3B de SÉ-AQLPA

Page 22

Réponse 9.2 :

As can be seen in response to 9.1, the Company has made efforts to improve the revenue to cost ratios for all rate classes from 2015 to present. For example, the Rate 2 residential rate class has improved from 0.86 to 0.96 during this time.

Adjustments have been made each year as the Company attempts to improve the revenue to cost ratio for each rate class in an effort to bring the ratios for each rate class close to 1.0. Each year the Company balances its efforts to improve revenue to cost ratios with the resulting rate impacts. A revenue to cost ratio of 1.0 indicates that the revenues are fully recovering the costs allocated to each rate class from the fully allocated cost study. The fully allocated cost study is the best estimate of the forecast costs to service each rate class based on the principles and conventions used which reflect cost causality.